Politique de rémunération 2025

La politique de rémunération ci-dessous concerne les arbitres sur la liste régionale. Les tarifs de rémunération sont un montant forfaitaire pour services rendus pour un match. La politique de rémunération est mise en place afin d'informer les arbitres des divers frais qui peuvent être réclamés : frais de déplacement, prime d'arbitre manquant et prime par nombre de matchs.

Grille tarifaire

Championnat extérieur – LDP			
Arbitre		**Arbitre assistant**	
U-14 LDP	53,76 $	U-14 LDP	37,76 $
U-15 LDP	59,27 $	U-15 LDP	42,25 $
U-16 LDP	61,05 $	U-16 LDP	44,75 $
Championnat extérieur – LLLM			
Arbitre		**Arbitre assistant**	
U-16 AA	51,00 $	*U-16 AA*	34,00 $
U-18 AA	61,00 $	*U-18 AA*	37,00 $
Senior AA	62,00 $	*Senior AA*	39,00 $
Championnat extérieur Ligue Lanaudière			
Arbitre		**Arbitre assistant**	
Senior A	60,00 $	Senior A	37,50 $

Frais de déplacement

Les frais de déplacement sont calculés après les 30 premiers kilomètres pour le conducteur uniquement. Les kilomètres supplémentaires sont rémunérés à 0,60 $ par kilomètre pour un maximum de 50$. Les frais de déplacement doivent être demandés par l'arbitre dans les sept jours suivant le match, conformément au Guide de réclamation des frais de déplacement de l'ARSL.

Prime d'arbitre manquant

Si un arbitre est absent pour un match, l'arbitre assistant recevra une prime de 5 $ et l'arbitre recevra une prime de 10 $. Si les deux arbitres assistants sont absents, l'arbitre recevra une prime de 30 $. Les primes d'absence seront payées en plus du tarif de base du match. Il n'est pas nécessaire de faire la demande pour obtenir cette prime, elle est ajoutée manuellement par la coordonnatrice à l'arbitrage.

Prime par nombre de matchs arbitrés

Les arbitres actifs en seniors A (été) recevront des primes en fonction du nombre de matchs arbitré pendant la saison. Les primes sont les suivantes :

Prime de 10 matchs: 15,00 $

Prime de 20 matchs: 70,00 $

Prime de 30 matchs: 90,00 $

Les paiements seront effectués 2 fois durant la saison, soit : mi-juillet et en fin de saison. Les matchs de Senior LLLM et les matchs de senior de la ligue d'hiver ne sont pas pris en compte pour cette prime. Il n'est pas nécessaire de faire la demande pour obtenir cette prime, elle est ajoutée manuellement par la coordonnatrice à l'arbitrage.

Conditions de paiement

Les arbitres doivent avoir rempli le formulaire de dépôt direct et envoyé un spécimen de chèque afin de recevoir sa rémunération. Un arbitre n'ayant pas respecté la politique d'assignation pourrait recevoir un frais qui sera retenu de sa rémunération.